

Cursus Musiques actuelles amplifiées

a/ L'initiation (à partir du CE1)

Objectifs

Cette année permet aux élèves débutants d'être initiés à la pratique des instruments de musiques actuelles avant d'être en mesure de confirmer le choix d'un instrument. Il s'agit d'acquérir des premiers réflexes de jeu en groupe.

Grâce à une pédagogie basée sur l'oralité, chaque élève pourra trouver sa place au sein d'un collectif. Ces apprentissages par l'oralité permettent de déterminer un vocabulaire commun et adapté, vecteur de partage des savoir-faire. Chaque élève travaillera sur l'ensemble du parc instrumental des MAA :

- Batterie
- Guitare
- Guitare basse
- Clavier
- Chant.

Contenu

Durée : 1 an (renouvelable 1 fois)

- 1 heure d'atelier collectif.

Orientation

À l'issue de cette première année d'expérimentation, les élèves pourront choisir l'instrument de leur choix parmi les 5 proposés, et entrer en cycle 1.

Evaluation finale

L'entrée en cycle 1 se fait sur avis de l'équipe pédagogique (contrôle continu).

b/ Le cycle 1

Objectifs

- Eveil de la curiosité à travers un programme adapté et varié susceptible de donner l'envie, la motivation et la capacité de jouer au sein d'un collectif.
- Acquérir un bagage technique, musical et théorique spécifique aux musiques actuelles amplifiées.
- Acquérir les outils de base afin de développer la créativité.
- Être autonome dans la gestion de son instrument sur scène.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

Le cours s'organise autour d'un répertoire adapté et varié. (La quête de l'autonomie et de la curiosité artistique insuffle les bases de l'acquisition d'outils techniques et musicaux spécifiques à cette dominante).

La richesse et la diversité des notions abordées permettent de développer la créativité et l'approche scénique. Il est essentiel d'insister dès le cycle 1 sur la nécessité de préparer l'approche musicale mais aussi de technique sonore liée à la prise de son d'une part et à la présence scénique d'autre part. Ces notions sont la spécificité des musiques actuelles amplifiées qu'il faut aborder au plus tôt.

- 30 min de pratique instrumentale
- 1h de formation musicale adaptée à la musique actuelle amplifiée
- 1h d'atelier.

Evaluation finale

L'attestation d'Études Musicales est délivrée lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Atelier de pratique collective : Interprétation de 3 morceaux du répertoire travaillé dans l'année (sur scène devant jury extérieur).
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.

c/ Le cycle 2

Objectifs

- Être autonome dans la pratique instrumentale
- Élargir le répertoire et les modes de jeu à travers plusieurs esthétiques
- Développer l'improvisation et la composition
- Développer la technique instrumentale
- Être autonome dans la gestion du son au sein du collectif sur scène (balance et concert)
- Savoir gérer l'attitude scénique.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans

- 1h30 d'atelier collectif
- 1h de formation musicale adaptée à la musique actuelle amplifiée
- 45 min de formation instrumentale.

Evaluation finale

Le Brevet d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Atelier de pratique collective : Interprétation de 3 morceaux du répertoire travaillé dans l'année (sur scène devant jury extérieur).
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.

d/ Le cycle 3

Objectifs

- Être pleinement autonome sur le plan instrumental, artistique et technique (utilisation d'une sonorisation)
- Mener à bien un projet artistique en maîtrisant son esthétique.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

- Projet personnel : 18h sur l'année encadrées par deux professeurs
- 1h30 projet collectif
- 45 min de cours instrumental
- Technique du son.

Evaluation finale

Le certificat d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Projet personnel : Présenter un programme sur scène de 20 à 30 min devant un jury extérieur
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire
- Sonorisation sous forme de contrôle continu.

e/ Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

L'élève doit être pleinement autonome sur le plan instrumental, artistique et technique (notamment au sujet des questions de sonorisation). En outre, il doit développer sa maîtrise de plusieurs esthétiques musicales mises au service de son projet artistique qu'il doit lui-même mener. Enfin, il doit être son propre arrangeur et composer des oeuvres à l'aide des nouvelles technologies.

Il devra également maîtriser des outils techniques et artistiques permettant de s'adapter aux lieux de diffusions (salles de spectacles, SMAC...) et aux équipements qui leur sont rattachés (sonorisation, aspects techniques, relations aux régisseurs de spectacles...).

Contenu

Durée : De 2 à 3 ans

- 1h30 d'atelier collectif
- 1h30 de formation musicale adaptée aux musiques actuelles amplifiées
- 1h de formation instrumentale
- Projet personnel : 18h sur l'année encadrées par deux professeurs
- Technique du son.

Evaluation finale

Le Diplôme National d'Études Musicales est délivré lorsque les 6 UV suivantes sont obtenues :

- Projet personnel : Présentation devant un jury extérieur d'un programme de 20 min minimum composé d'au moins un arrangement et de 3 compositions personnelles.

- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire.
- Sonorisation sous forme de contrôle continu.
- Musique assistée par ordinateur (MAO) : Maquettage en autonomie plus édition musicale (contrôle continu).
- Atelier de pratique collective : Interprétations scène devant un jury extérieur.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.